



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

MARAIS-PLACE DES VOSGES

Réunion du 7 novembre 2022

Présent.e.s : Françoise VAUCHE ; Denis CROS ; Laurence DUFLOS ; Johann GOINEAU ; André GRELON ; Xavier BALLERY ; Anne-Valérie MALAVIEILLE ; Stéphane JAMIN ; Alexandra KOENIG ; Philippe LANTA ; Michaël SARFATI ; Maria MAINOCHI ; Timothy TICEHURST

Invités : Arnaud DEMESLAY ; Brice DESMARETZ

Mairie de Paris Centre : Boris JAMET-FOURNIER Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation ; Ludovic SAGE, Mairie de Paris Centre

Intervention de l'élue référent du Conseil de quartier, Boris JAMET-FOURNIER :

Boris JAMET-FOURNIER remercie les participants de leur venue et apporte la réponse à la question relative au Conseil Local du Handicap :

Il est demandé ce qu'il en est du Conseil Local du Handicap.

Le Conseil Local du Handicap a été peu actif en 2022 et la mairie de Paris Centre souhaite le relancer 2023. Les membres du Conseil en seront informés.

Présentation du travail de la Commission Mobilité

Philippe LANTA prend la parole et rappelle que le Plan de Circulation du Marais, dont la concertation était ouverte aux Conseils de Quartier, a pour objectif initial de limiter le trafic « de transit » dans les rues du Marais par des modifications de sens ou des interdictions de circulation.

La Commission regrette de ne pas disposer de données chiffrées pour différencier les usagers qui traversent le Marais, de ceux qui y habitent. La commission constate également :

- que les grands axes limitrophes sont déjà embouteillés ;
- que le nouveau plan fera faire des trajets plus longs aux résidents qui voudront rentrer chez eux ou qui voudraient stationner en surface (et devront « tourner » pour en trouver une) ;
- que ce plan rebute les professionnels (ex : médecin) qui ne voudront plus intervenir dans la zone concernée.

La Commission préconise pour sa part l'amélioration des transports en commun de la zone, la création d'un badge spécifique pour les riverains, voire de créer une application permettant de déclarer un « véhicule extérieur » durant un temps limité dans le secteur.

Elle propose de mettre au vote le fruit de son travail afin qu'il soit porté à la connaissance de la mairie de Paris Centre et puisse entraîner de nouveaux échanges.

Le Conseil se prononce pour (10 pour, 2 contre).

La note sera également annexée au compte-rendu de la réunion et l'équipe d'animation pourra l'adresser aux équipes des autres Conseils de Quartier si elle le souhaite.

Informations sur la situation du cinéma Le Luminor

Boris JAMET-FOURNIER informe les membres du Conseil de quartier qu'il est intervenu au dernier Conseil de Paris afin de soutenir le cinéma « Le Luminor » situé rue du Temple et qui est menacé de fermeture.

Pour rappel : ce cinéma fait partie des 30 cinémas indépendants de Paris et il est ouvert depuis 1912. Il propose une sélection variée de films de qualité, il accueille des groupes scolaires, il organise très régulièrement des rencontres et sa santé financière est bonne. Aujourd'hui le bailleur du cinéma, le

Groupe Sofra, a délivré un congé sans offre de renouvellement à son locataire, qui ne pourra prochainement plus exploiter son établissement.

Suite aux débats du Conseil de Paris, une médiation aura prochainement lieu (courant novembre) entre le Groupe Sofra, le 1^{er} adjoint à la maire de Paris, Emmanuel GREGOIRE, et l'adjointe à la Culture, Carine ROLLAND.

Le Conseil de quartier espère que cette médiation verra une issue favorable pour que cette institution puisse se maintenir dans le quartier du Marais, y compris si cela devait passer par une subvention de la municipalité. Boris JAMET-FOURNIER répond que la médiation étudiera toutes les possibilités et il indique qu'une subvention est déjà versée au Luminor par la Ville de Paris.

Informations sur la situation de l'immeuble situé 9 - 11 - 13 rue Pavée

Une habitante de la rue du Roi de Sicile avait signalé au Conseil que des travaux avaient débuté au sein de l'immeuble situé 9, 11 et 13 de la rue Pavée. L'école Yad Mordekhai a effectivement vendu son immeuble à un promoteur « Osa Partners » et à « Paris Habitat » pour réaliser un programme de 38 logements sociaux, de commerces et de bureaux. Malheureusement, à ce stade, les riverains ne sont pas informés et aucun signalement de travaux n'est indiqué côté rue.

Afin de répondre à toute interrogation, une réunion d'information se tiendra en Mairie (salle Brébion-Valla) le 23 novembre à 18h30 en présence d'Ariel WEIL et de Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris et Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme. Les membres du Conseil recevront une invitation à cette réunion durant laquelle le projet sera présenté.

Événement : Concert du 20 novembre 2022 à la Mairie Paris Centre

L'équipe d'animation remet des affiches et flyers du concert d'accordéon qui sera organisé le dimanche 20 novembre à 16h en hommage à André Moreau, ancien membre du Conseil de quartier disparu il y a peu. Ils pourront les distribuer dans leur immeuble, auprès des commerçants du quartier, et partager autour d'eux. La Mairie de Paris Centre quant à elle relayera l'information dans sa newsletter hebdomadaire.

Retour sur les travaux des différentes Commissions :

Sécurité

La prochaine réunion du « Groupes de Partenariat Opérationnel » (GPO) - Secteur « Marais - Arts et Métiers – Sentier » organisé par le Commissariat de Paris Centre se tiendra le mardi 22 novembre à 15h. Denis CROS se fera représenté par Françoise VAUCHE à cette séance et **propose aux membres du Conseil de faire remonter leur points et signalements à l'adresse mail suivante avant le 18 novembre : securite-mpv@conseil-de-quartier.fr.**

Alexandra KOENIG signale d'ores et déjà un bar de nuit situé au niveau du 8 rue des Ecouffes (4^e) dont la clientèle est régulièrement bruyante.

Propreté :

Arnaud DEMESLAY et Brice DESMARETZ sont invités à venir porter une problématique auprès du Conseil de Quartier, avec le concours de Xavier BALLERY, membre du Conseil.

Messieurs DEMESLAY et DESMARETZ signalent que le Square Saint-Gilles – Grand Veneur – Pauline Roland est désormais autorisé aux chiens, ce qui n'était pas le cas avant la période Covid.

Ces résidents rappellent que l'accès à ce square se fait par des voies privées ouvertes au public. Des grilles ont été posées en 2009 suite à une concertation avec la mairie du 3^e arrondissement et ces dernières sont ouvertes aux mêmes horaires que le square. Ils regrettent ne pas avoir été informés ou concertés pour cette ouverture d'accès au square pour les chiens.

Depuis, ils constatent :

- un accroissement de la saleté des voies menant au square, et dans ce dernier, du fait de la présence nombreuse des chiens, entraînant urine et déjections canines ;
- que les propriétaires de chiens ne gardent pas ceux-ci en laisse, contrairement à ce que stipule le règlement municipal de cet espace.

Au final, les échanges verbaux avec ces propriétaires de chiens sont souvent difficiles et la cohabitation avec les familles et enfants est rendue complexe dans ce petit espace.

Un passage de policiers et des verbalisations ont été constatées mais ces résidents savent que cela ne peut-être que ponctuel. Ils pensent également que le passage des agents de la propreté (ces voies privées sont nettoyées par les services municipaux) ne sont pas assez réguliers ou mal calibrés (nécessité de plus nettoyer à l'eau).

Arnaud DEMESLAY et Brice DESMARETZ indiquent qu'ils auront prochainement un échange téléphonique avec M. Yann CONAN, membre du cabinet du Maire en charge des questions de propreté, et lui demanderont d'envisager de ne plus laisser l'accès aux chiens dans ce square (ces accès étant autorisés dans d'autres squares-jardins du quartier, en laisse).

Présentation du futur jardin mémorial Place St-Gervais – Comité des Mobilités Actives

Le 19 octobre dernier se tenait une réunion de présentation du prochain [jardin mémorial](#) en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015 qui verra le jour en 2025. Il sera situé place St-Gervais, dans le 4^e arrondissement.

Plusieurs bus passant à proximité de cette place, leurs parcours pourront être légèrement modifiés afin de ne plus emprunter le début de la rue François Miron.

Ces tracés seront très certainement abordés par le Comité des mobilités actives qui accueille aujourd'hui des élus, des services municipaux, des représentants associatifs, des habitants tirés au sort et un représentant du Conseil Local du Handicap.

Ce comité étudiant des cas pratiques bien localisés, pourquoi les Conseils de quartier concernés ne sont pas représentés ?

Le Conseil vote pour porter cette demande à la Mairie : 11 pour, 1 abstention

Jardinières à poser sur barrière Croix St-André

Plusieurs commerçants du quartier disposent sur les barrières Croix St-André des jardinières amovibles (pouvant être rentrées le soir) qu'ils entretiennent afin de végétaliser leur rue. Le Conseil de quartier encourage cette pratique et se propose de participer à l'achat de ces jardinières. Les membres du Conseil volontaires pourront en parler à leurs commerces locaux.

Point sur les budgets

Avant de détailler les budgets 2022, le Conseil regrette que les projets votés en 2021 n'aient pas n'aient pas encore été mis en œuvre, à savoir :

- l'installation de 9 boîtes à livres sur le territoire (École rue de la perle, Place des Vosges près du lycée, Jardin des Rosiers Joseph Migneret, Jardin de l'hôtel de Lamoignon, Caserne des minimes, Place Roger Verlomme, Parvis des 260 enfants, Square Saint-Gilles Grand Veneur, Rue de Turenne) ;
- la pose de 2 tables d'échecs et des plusieurs nichoirs dans des jardins et squares de Paris Centre.

Le Conseil souhaite que la Mairie puisse leur faire un retour au prochain Conseil.

Le Conseil souhaiterait également être informé plus rapidement par la Mairie sur les dépenses d'investissement auxquelles il peut ou pas réfléchir, et donc sur la faisabilité des projets. Il préférerait ne plus s'engager dans des projets qui finalement ne pourraient pas aboutir.

Investissement

Concernant le budget d'investissement 2022, et comme évoqué, le Conseil souhaiterait faire installer des grilles d'arbres (coût estimé : 750 € pièce) place de Thorigny (6 exemplaires) et la Place Verlomme (3 exemplaires), pour un montant total de 6 750 €

Le Conseil se prononce pour cette dépense (10 votes pour, 2 absentions)

La pose d'une poubelle est également proposée au bout de l'impasse Guéménée. Une poubelle est bien installée côté rue de Rivoli mais régulièrement des détritiques sont retrouvés au bout de l'impasse.

Le coût est estimé à 650 € et le Conseil se prononce pour la pose de cette poubelle et réfléchit à une seconde implantation (11 pour, 1 abstention).

L'idée d'un défibrillateur est également proposée. Le Conseil doit réfléchir où il souhaiterait l'installer.

Fonctionnement

Françoise VAUCHE rappelle les dépenses engagées ou fléchées en fonctionnement, à savoir 300 € pour le vide grenier co-organisé le 24 septembre dernier, 600 € pour les rencontres sur l'espace public et 200 € pour le Conseil du 5 janvier 2023 (galette des rois).

Reste 2 205 € qui n'ont pas été utilisés et les idées suivantes ont été proposées par l'équipe d'animation :

- Demande du Conseil de quartier Temple - Enfants Rouges à Marais – Place des Vosges de participer financièrement à leur vide-grenier au Carreau du Temple en 2023 : la proposition est rejetée (2 pour, 6 contre, 2 abstentions)
- 600 € en prévision de nouvelles rencontres du CQ au printemps : accepté à l'unanimité
- 600 € pour l'organisation de parcours-visite des jardins du secteur avec pique-nique en fin de parcours (affiches, flyers et plans à prévoir + ravitaillement pique-nique) : accepté à l'unanimité

La Mairie rappelle que les budgets des Conseils, et notamment pour celui de fonctionnement, doivent être préparés en début d'année et non à la fin car comme le prévoit la Charte des Conseils de quartier de Paris Centre, seules les dépenses d'investissement qui sont fléchées peuvent être reportées sur l'exercice suivant.

Sécurité pour les scolaires rue Elzevir

Michaël SARFATI prend la parole pour relater un accident qui s'est produit le 28 septembre dernier rue Elzevir. Un véhicule de la Mairie de Paris, roulant a priori à vive allure, a quitté la chaussée, heurtant et cassant plusieurs potelets sur le trottoir pair de la rue. Les riverains n'ont pas eu connaissance des circonstances de l'accident (les forces de l'ordre présentes n'ont pas donné d'information).

Michaël SARFATI rappelle que la rue Elzevir est fréquentée par de nombreux enfants scolarisés dans le quartier, dont une partie se rend rue Payenne à la cantine. L'accident est survenu en matinée, à un moment où peu d'enfants étaient présents. Mais l'issue de cette sortie de route aurait pu être plus grave. Il demande donc si une fermeture temporaire, avec barrière, ne peut pas avoir lieu dans cette rue à certains moments de la journée. C'est une demande qui a déjà été portée auprès de l'ancienne mandature.

Questions / Remarques :

Circulation/Voirie :

Des panneaux de signalisation ne sont pas en adéquation avec les autorisations/interdictions de circulation au début de la rue de St-Antoine.

Rue St-Antoine, en cas d'intempérie, des flaques d'eau conséquentes se forment, ce qui rend le cheminement des piétons compliqué, voire dangereux pour les personnes mal voyantes. Une intervention serait-elle possible ?

Des feux de traversée piétons semblent avoir été retirés aux croisements des rues :

- Roi de Sicile / Temple
- Temple / Rivoli

Ce retrait ou cette absence est-elle normale et une installation est-elle prévue ?

Rue du Roi de Sicile :

- au n°23 : stationnement sauvage quotidien de scooters sur une zone non réservée à cet effet ;
- n°19 : stationnement sauvage devant le Crédit Lyonnais dû à l'absence d'un potelet et d'une barrière Croix St-André (non réinstallés après un accident de circulation).

Propreté :

Terre-plein St-Paul, une résidente constate :

- la présence régulière d'un amas de mégots devant la poubelle ;
- un retour de rats, notamment en soirée, sur cette place.

Elle souhaite signaler ces phénomènes et demander si les agents de la propreté pouvaient les prendre en compte et essayer d'y remédier.

La réunion se clôture, le Conseil de quartier se réunira le 5 janvier prochain, autour d'une galette des Rois.